

Rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis municipal N°5/2023

Objet: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 82'000.- TTC destiné à financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux de réaménagement de la RC 80 entre Lonay (carrefour des Pressoirs compris), et Echandens (carrefour de la route de la Gare non compris)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 17 et jeudi 20 avril 2023 à 20h30 pour étudier le préavis susmentionné.

Participaient à ces séances les membres de la commission selon le détail ci-dessous :

	17.04.2023	20.04.2023
Olivier d'Eternod (Président)	X	X
Philippe Scherz	X	X
Julien Stervinou	excusé	excusé
Alain Jordan (Suppléant)	X	X
Sabine Mahieu (Suppléante)	X	X

Remerciements

La commission tient à remercier Monsieur Didier Gallay, Municipal, pour le temps investi ainsi que pour sa présence lors de la séance du 20 avril. Ses réponses ont été précises et très complètes.

Analyses

De par le statut de la RC80 qui est répertoriée comme route cantonale de base et principalement située sur la commune de Lonay, il est important de relever que les travaux de réaménagement dont il est question ici impliquent en premier lieu l'Etat de Vaud et la commune de Lonay (pour un total de 87% des coûts), et en deuxième lieu seulement les communes d'Echandens et de Denges (à raison de 6.5% chacune). La convention de répartition des coûts reflètent d'ailleurs cet état de fait.

La décision qui nous revient est dès lors plus à considérer comme une question de principe (souhaitons-nous soutenir ce projet ou non ?) plutôt qu'une question de fond (est-ce que les éléments qui le constituent nous conviennent ou non ?).

De plus, le mauvais état reconnu du tronçon et le besoin de l'adapter au Projet d'agglomération PALM 2016 ainsi qu'aux attentes des différents usagers (mobilité douce, transports publics et transports individuels motorisés) lui donne son importance.

Il est important de souligner que ce préavis ne concerne spécifiquement que les coûts relatifs à l'ensemble des études du projet à savoir le projet de l'ouvrage, l'établissement du dossier d'enquête publique et la procédure d'appel d'offres pour un budget de CHF 82'000.-. Le projet total est lui estimé à CHF 1'220'000.- à la charge de notre commune. Nous serons amenés à nous prononcer dans un deuxième temps sur le financement de la réalisation des travaux qui se dérouleront en deux phases pour se terminer vers 2028.

Conclusion

La Commission ad-hoc propose au Conseil (à l'unanimité) d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission,
Olivier d'Eternod, Président



Denges, le 26 avril 2023

Annexe : Questions et Réponses sur le préavis 5/2023.

Questions et Réponses sur le préavis 5/2023

Point 3.10.c

Le PALM 2016 n'est pas co-financé par la Confédération. Par contre, il est dit que le PALM 2007 l'était pour 165 mio. Le texte dit aussi que la Confédération attend la réfection de la RC80 alors qu'elle ne finance pas le projet. Pouvez-vous clarifier ?

En effet, la RC80 n'est pas directement touchée par le PALM sur le plan financier. Par contre, elle est techniquement fortement imbriquée dans la stratégie «mobilité» du PALM (~400 mesures prévues !). Certaines sont directement concernées par le renouvellement de la RC80 comme, par exemple, pour le développement de la RC1 où elle joue un rôle important d'itinéraire palliatif. Et, surtout, pour la confédération, elle aura une énorme importance lors du développement de la future bretelle autoroutière de Bussigny.

Point 3.2.

Le réaménagement du carrefour des pressoirs nous paraît fort compliqué. Est-ce les feux sont nécessaires ? Est-il possible d'influer cela ? Rond-point possible ?

Ce carrefour se trouve sur la commune de Lonay. Chaque commune décide de ce qui sera fait sur son territoire et finance ses travaux. Denges n'a donc pas beaucoup de compétence pour intervenir sur ce choix.

Mais, pour votre information, la solution du rondpoint a été envisagée :

Vu l'espace nécessaire pour une telle solution (expropriations nécessaires) et les dénivelés importants dans ce secteur entre les différentes routes, cette solution s'est avérée techniquement quasi irréalisable et, dans tous les cas, financièrement pas supportable pour la commune de Lonay.

Point 3.4.

Ce tronçon à 80km/h fait environ 500m. Sur cette distance, le gain de temps en roulant à 80km/h vs 60km/h est d'environ 20 secondes, c'est peu significatif. Compte tenu des inconvénients liés aux accélérations / freinages d'un passage 60-80-50, de la cohabitation véhicules motorisés et vélos, ne devrait-on pas essayer d'étendre aussi ce tronçon à 60km/h? Qui décident des limitations de vitesse ?

Les possibilités de limitations de vitesse sont fixées sur la base d'un règlement cantonal. Dans le cas d'un tronçon non bâti, comme c'est le cas ici, la vitesse est fixée à 80km/h sans grande possibilité de dérogation.

Point 3.5.

Sur le plan, nous voyons un îlot central en face de la parcelle 29, zone industrielle. Cet îlot perturbe la sortie et entrée des camions. Est-il possible de faire modifier cela ?

Cet îlot ne sera pas réalisé sur demande des 2 communes de Denges et Echandens. En effet, il était prévu en regard du projet du nouveau collège d'Echandens. Mais son emplacement ne présentait aucune utilité en fonction des déplacements des piétons et des possibilités de transports publics. À la demande des 2 communes, ce passage piéton, sans îlot, sera déplacé juste après la poste pour mettre en lien les 2 arrêts de bus.

A quoi correspondent les traits-tillés violets ?

Elle correspond à une servitude de passage pour les véhicules agricoles à réaliser entre les propriétaires des parcelles agricoles.

Point 3.7.

Est-ce que la chaussée supportera les 40 tonnes ?

La future route est prévue en classe T4. Ceci correspond à du trafic lourd sur des routes cantonale (T4 ou T5) donc accessible aux 40 tonnes. Le maximum est la classe T6 (extrêmement lourd) pour les routes nationales.